

Date de la convocation :
18 août 2023

**PROCES VERBAL
du conseil municipal n°6
Séance du 31 août 2023**

**Nombre de membres en
exercice :** 9

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre PAILLAS, Maire

Sont présents : Pierre PAILLAS, Sylvie GRAVIER, Jean-Paul MARION, Jaime GIL, Claude DADAGA, Nadia DALENS, Bonnie HEBERT, Maïlis MARTINSSE

Représentés :

Excusés : Guillaume DE THELIN

Absents :

M. DAGADA Claude a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du 19 juin 2023.

- Délibérations
 - Fixation du loyer du nouveau logement du presbytère
 - Nouveaux gérants au Multi-services
 - Nouveaux tarifs de la salle des fêtes
 - Décision modificative (remboursement caution)
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

D-2023-014 Prix du loyer du nouveau logement du presbytère

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux du logement T2 du presbytère sont achevés et qu'il convient de fixer le prix du loyer mensuel.

Il propose de fixer le montant du loyer à 350 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant du loyer de l'appartement T2 du presbytère à trois cent cinquante euros.

D-2023-015 Vote de crédits supplémentaires - Milhars

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	500.00	
60633	Fournitures de voirie	-500.00	
		TOTAL :	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		500.00
		TOTAL :	500.00
		TOTAL :	500.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

D-2023-016 Gestion du Multiservices

Monsieur le maire expose à l'assemblée, qu'il faut nommer un nouveau gérant au multi-services qui se situe 20, route de Cordes 81170 MILHARS.

La commission multi-services réunie le 23 juillet 2023 a désigné M. Cédric GONZALEZ et M. Anthony BONAVENTURA en tant que repreneurs.

Le bail dérogatoire ainsi que la convention relative à l'attribution de l'aide à l'immobilier d'entreprise, qu'il est nécessaire de préciser ou modifier, seront reconduits.

Les nouveaux gérants proposeront les activités suivantes : restauration sur place et à emporter, commerce multi-services, bar, salon de thé, épicerie, dépôt de pain, primeur, relais colis. Il est précisé que les gérants devront faire le contrôle et l'entretien annuels par un professionnel du matériel de cuisine, de la climatisation réversible et des extincteurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de retenir pour la gestion du multiservices, Messieurs Cédric GONZALEZ et Anthony BONAVENTURA, au **1er septembre 2023**.

D-2023-017 Tarification de la salle Gérard Bosc

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide de fixer le montant de la location de la Salle Gérard Bosc (hors chauffage), à partir du **1er septembre 2023**, comme suit :

UTILISATION

Pour une cérémonie familiale :

- par les habitants de la commune : 150 €
- par les personnes privées extérieures à la commune : 300 €

Pour une association :

Pour un bal, un loto, un repas payant, un repas de tombola, une soirée dinatoire :
- Associations communales : 50 €

CAUTION

Un chèque de caution de 400 € sera demandé pour toute personne louant la salle, ainsi qu'une attestation d'assurance.

CHAUFFAGE + EDF

Le prix sera payé à la consommation réelle : différentiel entre le relevé de compteur à la mise à disposition de la salle et la remise des clefs en fin de location.

La réservation et l'utilisation sera gratuite pour la municipalité, l'école de Milhars, le téléthon, l'ADMR et les associations d'intérêt général.

INFORMATIONS GENERALES :

Maïlis MARTINSSE fait part du besoin qu'elle ressent de préciser, d'améliorer le fonctionnement du conseil vers les habitants ainsi qu'en interne. Elle émet des propositions traitant des discussions citoyennes, des commissions, de l'amélioration de notre fonctionnement interne et souhaite la tenue d'une permanence des élus.

Après un tour de table, il est décidé :

- La mise en place d'une permanence à la mairie, tenue par 2 élus, chaque premier dimanche du mois. Un cahier de suivi et un mail de synthèse en fin de permanence permettra la diffusion des informations vers le conseil municipal. Calendrier : 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre.

Un point sera fait à l'issue de ces 3 permanences.

- Concernant les discussions citoyennes, Maïlis demande à être aidé sur la forme et la préparation des discussions citoyennes pour que ce soit un travail plus collectif au sein du conseil. Trop peu de conseillers étant intéressés, elle demande à réfléchir sur l'avenir de ces discussions qu'elle devrait porter seule.

- Concernant l'avancée sur les méthodes de travail en interne, il est décidé de travailler sur la question mais aucun objectif ni aucune organisation ne sont fixés pour l'instant. Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Milhars, le 4 septembre 2023

Le secrétaire de séance,

Claude DAGADA

Le Maire,

Pierre PAILLAS